



SAYAT

Trait d'Union

BULLETIN MUNICIPAL DE SAYAT

N°8 - MARS 2021





EDITO

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année 2020 aura été particulièrement éprouvante pour chacune et chacun d'entre nous, dans nos vies familiales comme professionnelles, et dans tous les aspects de notre quotidien. Il nous a fallu apprendre à vivre masqués, à éviter les embrassades et les poignées de main, à renoncer pour un temps à ces moments de convivialité qui nous sont chers. L'économie a été durement touchée, la filière restauration en tête, le monde de la culture attend de pouvoir reprendre vie tout comme les activités de nos associations.

En toute lucidité, cette situation va perdurer en 2021, et seule une vaccination massive de la population pourra nous permettre de retrouver une vie normale sans masques ni couvre-feu. Nous en avons envie, nous en avons besoin, mais il faudra nous montrer encore patients au regard du nombre limité de vaccins.

Sur le plan de l'action municipale, l'année 2020 aura vu de nombreux projets être reportés du fait de la crise sanitaire. Il nous a fallu apprendre à travailler autrement, à distance et par visio-conférences ce qui n'est pas toujours idéal pour favoriser les échanges. Désormais, les différentes instances communales et intercommunales ont pris leurs marques, et nous pouvons collectivement nous remettre dans l'action et dans l'optimisme.

Une bonne nouvelle pour notre Commune est l'ouverture d'une classe de maternelle à l'école d'Argnat : nos effectifs, en hausse régulière ces dernières années, conduisaient à des classes potentiellement surchargées pour la prochaine rentrée scolaire. Cette nouvelle classe permettra d'alléger les effectifs et garantira de meilleures conditions pédagogiques pour les enfants de la Commune. Je salue l'action conjointe de notre IEN, des enseignantes, des parents d'élèves, des services et des élus, qui a permis d'aboutir favorablement sur cette demande.

L'année 2021 sera aussi marquée par deux chantiers majeurs : la rue de Champ Verdier et le giratoire « Hermès ». Avec la réfection du réseau d'assainissement menée par Riom Limagne et Volcans, nous profiterons des travaux afin de rénover complètement la rue de Champ Verdier et sécuriser cet axe avec l'installation de ralentisseurs. Du côté du Département, nous espérons le lancement des acquisitions foncières nécessaires le long de la RD 762, prélude à l'aménagement du rond-point « Hermès » à la sécurisation de la route d'Argnat.

Côté RLV, deux gros chantiers arrivent également cette année avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui doit entrer dans sa phase « zonage et règlements », et les arbitrages financiers sur les compétences Eau et Assainissement avec notamment la gestion des eaux pluviales.

Sur le sujet intercommunal, 2021 sera aussi le temps de l'analyse pour savoir si Sayat doit rester au sein de RLV, ou demander une adhésion à Clermont Auvergne Métropole. Nous avons engagé une étude, conjointement avec la Commune de Chant-la-Mouteyre, afin d'en mesurer l'opportunité ainsi que les conséquences. Car si la logique de notre bassin de vie nous conduit naturellement vers l'agglomération clermontoise, les conséquences en matière de services publics (transports, crèche) et de fiscalité nécessitent d'être connues avant toute décision.

Enfin, le *Trait d'Union* que vous tenez en main sera le dernier numéro de ce magazine municipal créé en 1990. Afin de communiquer avec vous plus régulièrement et au plus près de l'actualité communale, nous avons fait le choix d'une formule plus souple, moins longue à élaborer et qui nous permettra de vous rendre compte plus fréquemment de la vie de votre Commune. Nous avons hâte de vous présenter prochainement cette nouvelle formule !

Le Maire
Nicolas Weinmeister



BUDGET

Anne-Marie Charles,
Adjointe déléguée



2020 : UN BUDGET MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

L'année budgétaire 2020 restera profondément marquée par la crise sanitaire du virus Covid-19 et ses diverses conséquences : coûts financiers liés aux achats d'équipements de protection, arrêt des services pendant le confinement, nouvelles organisations depuis la rentrée, mais également chamboulement de tous les calendriers décisionnels.

En effet, les budgets des collectivités sont en général votés entre décembre et mars, la date butoir étant au 15 avril de l'année. Avec la période de confinement et le report de la prise de fonction des nouveaux Conseils municipaux à la fin du mois de mai, le vote du budget de Sayat initialement prévu pour mars/avril n'a eu lieu que le 16 juillet 2020 – retardant d'autant l'exécution des différentes opérations. Les chiffres qui vont sont présentés ici correspondent au budget prévisionnel 2020, les comptes définitifs n'étant pas encore arrêtés.

Budget de Fonctionnement Covid-19, baisse des dotations, dégrèvement de la TH... L'année des contraintes

Malgré des annonces au plan national affirmant le gel des dotations pour les collectivités, et donc leur stabilité théorique, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de Sayat continue de baisser chaque année, doucement mais sûrement. La faute à un calcul défavorable pour la Commune, lié aux multiples transferts de compétences vers la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans. Ce phénomène redéploie les crédits de l'Etat vers RLV plutôt qu'à certaines de ses Communes membres.

Avec la diminution de la dotation forfaitaire, principale composante de notre DGF, à 87 480 € pour 2020 (contre 93 550 € en 2019), la légère hausse de la dotation de solidarité rurale à hauteur de 38 066 € (36 559 € en 2019), et la dotation nationale de péréquation qui est à zéro depuis 2019, la DGF 2020 de la Commune s'élève à 125 546 € soit 4 563 € de moins que l'an dernier. Si cette somme peut paraître assez faible (environ 2 € par habitant), elle acte néanmoins de la dixième année de baisse consécutive de notre DGF (300 907,33 € en 2010). Un triste anniversaire !

10 ans de baisses consécutives de notre dotation de l'Etat

D'après les données de la Direction Générale des Finances Publiques, 609 foyers sur la Commune sont concernés par le dégrèvement à 100 % de la taxe d'habitation pour 2020. L'économie est estimée à 720 € par foyer. S'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les finances des ménages, la vigilance est de mise du côté des comptes des Communes quant à la promesse de l'Etat d'une compensation à 100 %. Il est à craindre en effet qu'à terme, le calcul ne se traduise encore par une baisse des versements de l'Etat. L'autre effet de cette mesure étant, on le sait, de priver les Communes de leur principal levier fiscal, et de faire reposer la fiscalité locale sur les seules épaules des propriétaires.

Enfin, difficile de passer sous silence l'impact de la crise sanitaire sur les comptes de la Commune. Les achats de masques et de matériels de protection (plexiglas de protection, gels hydro-alcooliques, gants) représentent au total 22 512,74 €, dont 20 000 € pour les achats de masques (16 700 € pour les masques distribués aux habitants début mai, auxquels s'ajoutent les masques pour le personnel municipal et les personnels de santé). L'Etat nous rembourse une partie de ces frais, à raison de 50 % des coûts plafonnés à 0,84 € TTC pour les masques à usage unique et 2 € pour les réutilisables. Cela représente 4 077,70 € de remboursement sur les achats effectués par la Commune. RLV a contribué à hauteur de 25 % sur l'achat des masques pour la population, soit 3 958,50 € remboursés. Enfin, la Maison médicale « Les Moulins » et la pharmacie Dauzet prennent à leur charge les 50 % restants sur les 1 000 masques leur étant destinés, soit 430 € (les 420 € restants étant pris en charge par l'Etat). Au total, le coût restant à la charge de la Commune sur ce volet matériel s'élève à 14 046,54 €.

Concernant les frais de personnels, le confinement entre le 16 mars et le 10 mai avec le maintien à domicile de la quasi-totalité des agents communaux avant une reprise progressive des activités représente une somme de 117 748,95 € de services non faits : montant qui correspond aux salaires des agents qui ont été versés à 100 % et aux charges elles aussi appelées en totalité. Au total, l'impact financier du virus Covid-19 se monte à 131 795,49 € pour la seule période de mars à mai 2020.

Impact budgétaire de la Covid entre mars et mai 2020 : 131 795 €

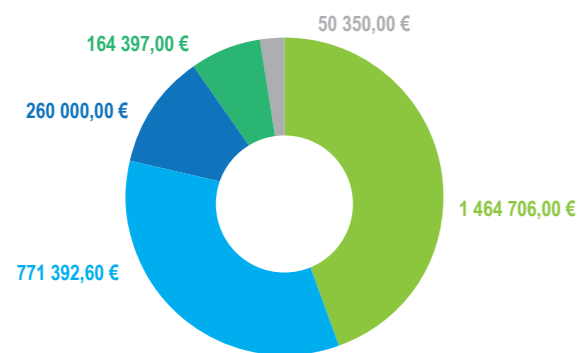


SOMMAIRE

Budget	3
Intercommunalité	7
Urbanisme	12
Travaux	13
Environnement	16
Action sociale	17
Enfance-jeunesse	20
Vie de la commune	22
État civil	24

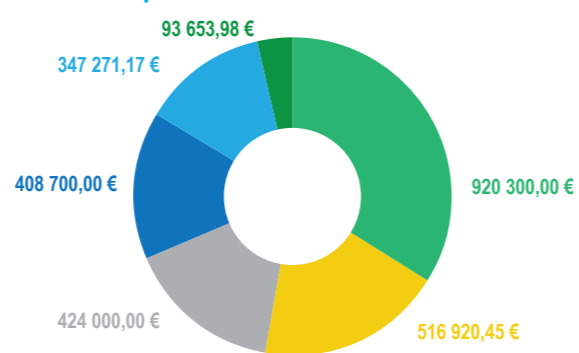


Recettes de fonctionnement



Résultat de fonctionnement reporté	771 392,60 €
Remboursement charges salariales	260 000,00 €
Fiscalité (taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire,...)	1 464 706,00 €
Subventions d'exploitation (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale,...)	164 397,00 €
Autres recettes	50 350,00 €
Total	2 710 845,60 €

Dépenses de fonctionnement



Virement à la section d'investissement	347 271,17 €
Charges à caractère général	408 700,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	920 300,00 €
Autres charges de gestion courante	516 920,45 €
Charges exceptionnelles	424 000,00 €
Autres dépenses	93 653,98 €
Total	2 710 845,60 €

Budget d'Investissement

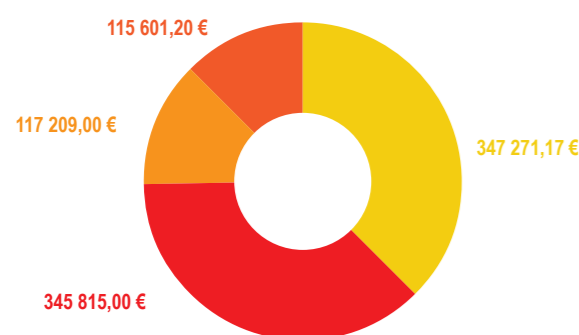
Un investissement modéré, également marqué par des imprévus

Difficile dans ce contexte très contraint de voter de gros postes de dépenses en matière d'investissements pour 2020. Si certaines opérations, du fait de la crise sanitaire, ont dû être reportées en 2021 – c'est le cas notamment du giratoire « Hermès » – d'autres chantiers ont été rendus nécessaires par le hasard des circonstances.

Le premier d'entre eux a été la réfection du réseau d'eau potable de la rue de Champ Verdier à Sayat. Demandés par la Commune depuis plusieurs années, ces travaux ont été programmés par le Syndicat de Basse Limagne à la toute fin de l'année 2019, juste avant le transfert de la compétence Eau/Assainissement à Riom Limagne et Volcans. Il en a résulté un calendrier un peu précipité car côté RLV, il était impossible de financer la partie assainissement dès 2020. Cette opération est donc programmée pour 2021, avec une réfection complète de la voirie qui sera financée par la Commune (voir rubrique Travaux).

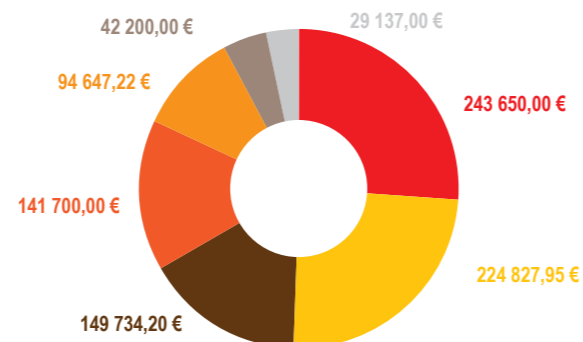
Autre chantier non prévu en 2020, celui de la réfection de la rue Gustave Fougère. Suite à une casse intervenue au printemps sur le réseau d'eau potable, une très forte fuite a sévèrement endommagé la chaussée, allant jusqu'à soulever le tapis routier par endroits, et provoquant des effondrements sur des portions de route. Axe majeur fréquenté aussi bien par les automobiles et les bus pour accéder aux écoles ou à l'entreprise Dischamp, par les véhicules des services municipaux également, il était impératif de remettre en état cette voirie dans un délai court. Les travaux de l'entreprise Colas se sont déroulés durant les vacances de Toussaint, l'occasion de reprendre et d'élargir le trottoir afin de faciliter et sécuriser l'accès piéton jusqu'aux écoles. Le coût total de l'opération s'élève à 31 755 € TTC avec 19 755 € pris en charge par l'assurance, et 11 000 € restant à la charge de la Commune.

Recettes d'investissement



Virement de la section de fonctionnement	347 271,17 €
Dotations, fonds divers et réserves	345 815,00 €
Subventions d'investissement	117 209,00 €
Autres recettes	115 601,20 €
Total	925 896,37 €

Dépenses d'investissement



Report du solde 2019	224 827,95 €
Opérations patrimoniales	94 647,22 €
Emprunts et dettes assimilées	141 700,00 €
Autres immobilisations financières	42 200,00 €
Immobilisations corporelles	149 734,20 €
Immobilisations en cours	243 650,00 €
Autres dépenses	29 137,00 €
Total	925 896,37 €

Vie associative
Soutien garanti aux associations communales

En raison de la crise sanitaire, toutes les associations ont vu leurs activités perturbées et suspendues : cours, rencontres sportives, manifestations. Ce qui pose également des difficultés de trésorerie, notamment avec les salaires et charges des intervenants, les licences, etc. Conscient de ces contraintes lourdes, pour des associations dont l'équilibre budgétaire est toujours fragile, le Conseil municipal a choisi de garantir les mêmes subventions aux associations. L'enveloppe globale pour 2020 s'élève à 25 000 € (24 000 € en 2019).

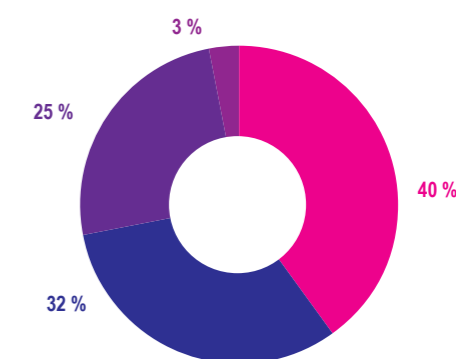
Maintien également de la dotation aux coopératives scolaires à hauteur de 50 € par élève (avec 30 € par élève au titre des fournitures scolaires qui s'ajoutent aux 20 € par élève votés au titre des activités pédagogiques dans le budget principal).

Association	Subvention 2020
Amicale des sapeurs-pompiers	Pas de subvention à la demande de l'association
Artisagnat	350 €
Association des anciens combattants	200 €
Association horlogère d'Auvergne	Pas de subvention à la demande de l'association
Comité Régional Cycliste Auvergne	150 €
Compagnie des Moulins (théâtre)	250 €
Club de l'Amitié (Aînés)	150 €
Football-Club Sayat-Argnat	3 000 €
Foyer Rural Sayat-Argnat	4 300 €
La Pétanque sayatoise	300 €
Le Grand Vert (moulin à huile)	Pas de subvention à la demande de l'association
Les Petits Bouts (parents d'élèves mater. Argnat)	250 €
Société de chasse d'Argnat	250 €
Société de chasse de Sayat	250 €
Société de pêche Vallée du Bédât	250 €
Tache d'encre (parents d'élèves primaire Sayat)	250 €
Tennis Club Sayat-Argnat	800 €
Union Sportive Sayat Basket	1 400 €
Union sportive scolaire	500 €
COS du personnel communal	8 000 €
Coopératives scolaires des 3 écoles	4 060 €
Imprévus	300 €

Accueil de loisirs
Fonctionner à budget constant

L'enveloppe globale 2020 du budget annexe de l'Accueil de loisirs est de 479 450 €. Depuis plusieurs années, l'objectif est de maîtriser les dépenses de façon à assurer le fonctionnement de la structure à budget constant, en maintenant l'exigence de la qualité du service public. Les recettes principales sont la subvention de la CAF du Puy-de-Dôme (150 000 €) et la facturation aux familles (121 000 €). La part de recettes principale demeure celle de la Commune issue du budget de fonctionnement (192 956,26 €) afin de maintenir l'équilibre de ce budget.

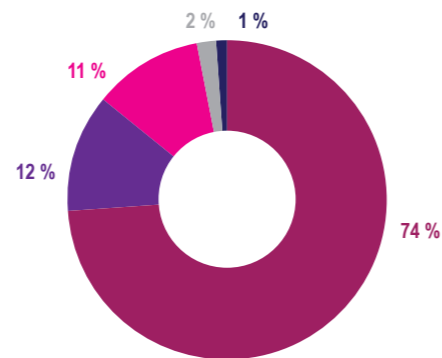
Recettes de fonctionnement ALSH



Familles	121 000,00 €
Subvention CAF, PSEJ et PSO	150 000,00 €
Subvention d'équilibre	192 956,26 €
Autres recettes	15 493,74 €
Total	479 450,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées aux frais de personnels (354 000 €) et à l'achat des repas de la restauration scolaire (56 000 €). Comme pour le budget principal, le budget de l'ALSH a été sévèrement impacté par les coûts induits de la crise sanitaire, notamment concernant les charges de personnel durant le confinement du printemps (53 642,94 €), ce qui explique la hausse des dépenses pour 2020.

Dépenses de fonctionnement ALSH



Frais de personnel	354 200,00 €
Achat des repas restauration scolaire	56 000,00 €
Rémunération intervenants	8 000,00 €
Droits d'entrées spectacles, activités, parcs de loisirs	7 000,00 €
Autres dépenses	54 250,00 €
Total	479 450,00 €

Centre Communal d'Action Sociale
Un budget lié aux charges de personnel

Avec le transfert du service d'aide-ménagère à domicile à Riom Limagne et Volcans en 2019, c'est la mission principale du CCAS de Sayat qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Dès lors, le budget annexe du CCAS a essentiellement pour vocation d'assumer les salaires (110 000 €) et charges (61 800 €) du personnel communal qui y est affilié. Le CCAS verse également quelques subventions à des associations d'utilité publique. La recette principale de ce budget repose sur la subvention communale émanant du budget principal, à hauteur de 140 734,19 €, qui vient équilibrer les dépenses de fonctionnement. Versée par douzièmes, cette subvention est ajustée chaque fin d'année afin de compenser les dépenses sans générer d'excédent, afin de grever le moins possible le budget général de la Commune.

Recettes de fonctionnement

Libellé d'opération	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Commentaires
Résultat de fonctionnement reporté	1 923,10	1 923,10	1 265,81	Résultat du compte administratif 2019
Atténuations de charges	29 000,00	53 264,11	40 000,00	Remboursements sur rémunérations du personnel (IJ, assurance, etc.)
Produits de services	3 400,00	3 351,32	0,00	Remboursements pour prestations aides-ménagères (solde 2018, gérés par RLV depuis 2019)
Dotations et participations	176 476,90	132 357,68	140 734,19	Subvention d'équilibre du budget communal
Produits divers de gestion courante	0,00	2,70	0,00	
Total des recettes de fonctionnement	210 800,00	190 898,91	182 000,00	

Dépenses de fonctionnement

Libellé d'opération	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Commentaires
Charges à caractère général	8 500,00	7 116,76	8 500,00	Fournitures, téléalarme, repas des Aînés
Frais de personnel	200 600,00	181 965,73	171 800,00	Salaires et charges de personnel
Autres charges de gestion courant	1 700,00	550,61	1 700,00	Aides d'urgence et subventions aux associations
Total des dépenses de fonctionnement	210 800,00	189 633,10	182 000,00	
Excédent de fonctionnement		1 265,81	0,00	Résultat de l'exercice

Subvention aux associations	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Don du Sang (Sayat-Chanat-Durtol-Nohanent)	250,00	250,00	250,00
Les restos du cœur	100,00	100,00	100,00
Graines de vie (EHPAD Aulnat)	100,00	100,00	100,00
La Fontaine de Vie (EHPAD Blanzat)	100,00	100,00	100,00
Total subventions	550,00	550,00	550,00



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Adoption du Projet d'aménagement et de développement durable

Le PADD, ou Projet d'aménagement et de développement durable, constitue le projet politique, la « feuille de route » en quelque sorte, d'un Plan local d'urbanisme. C'est le document qui regroupe tous les diagnostics, les enjeux et les objectifs que Riom Limagne et Volcans entend suivre sur son territoire – le zonage et le règlement étant les outils, les moyens, pour y parvenir. A terme, le PLUi de RLV doit se substituer aux PLU communaux.

Le PLUi doit permettre d'aborder les enjeux du territoire, en matière :

- d'agriculture ;
- d'urbanisme et d'aménagement de l'espace ;
- de logements, d'économie, de déplacements ;
- d'équipements adaptés aux besoins et aux attentes des habitants ;
- d'environnement et d'amélioration de la qualité et du cadre de vie ;
- de gestion des nuisances ;
- de préservation du paysage naturel et du patrimoine bâti.



C'est le groupement de bureaux d'étude Ville Ouverte/Arthur Remy/IETI/Valentine Tessier qui accompagne RLV dans la démarche d'élaboration de son PLUi. Lancé sur la mandature précédente, ce processus avait pour objectif de bâtir le projet de PADD avant 2020, afin de respecter le calendrier imposé par l'Etat. A charge des nouveaux élus communaux et communautaires de l'amender et de le voter entre fin 2020 et début 2021. Plusieurs réunions d'élus, de comités techniques, de rencontres avec les professionnels et de forums habitants ont été réalisés lors de cette phase d'élaboration.

Le PADD de RLV a été bâti autour de la notion de paysage, à travers quatre espaces distincts qui ont été identifiés lors du diagnostic : la partie Chaîne des Puys (dont nous faisons partie), l'agglomération riomoise, la plaine de Limagne et le val d'Allier (pointe Sud-Est du territoire). Le document se décline en 3 axes stratégiques, comportant chacun des objectifs traduits en 4 orientations :

Axe 1 - Un territoire moteur à l'échelle régionale valorisant ses singularités

- Orientation 1.0 : Faire des paysages uniques les garants de l'image du territoire
- Orientation 1.1 : Affirmer un positionnement métropolitain en s'appuyant sur la diversité de l'armature territoriale
- Orientation 1.2 : Conforter et diversifier les filières économiques d'excellence
- Orientation 1.3 : Valoriser les atouts de la destination touristique Terra Volcana, les Pays de Volvic
- Orientation 1.4 : Positionner le territoire comme un espace de nature préservée

Axe 2 - Une démarche de projet vertueuse accompagnant l'évolution des modes de vie

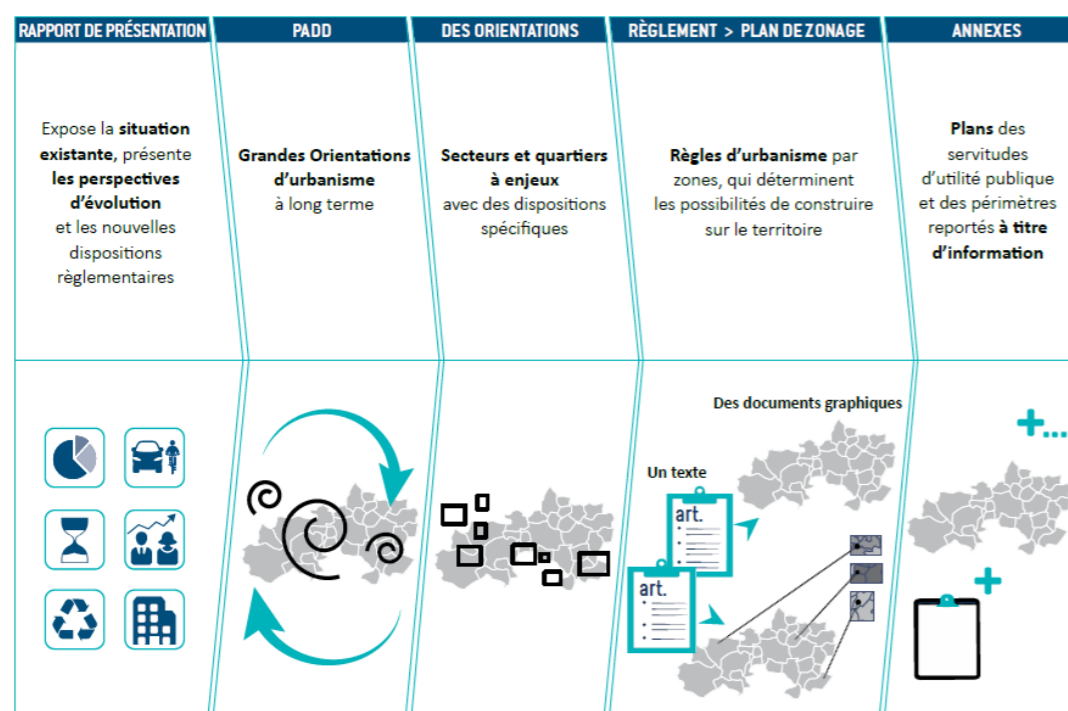
- Orientation 2.0 : Accompagner l'insertion qualitative des projets dans les paysages
- Orientation 2.1 : Renforcer la qualité des zones d'activités économiques pour améliorer l'accueil des entreprises
- Orientation 2.2 : Articuler la production de logements en cohérence avec l'armature urbaine
- Orientation 2.3 : Réinvestir les centralités dans une approche transversale et multifonctionnelle
- Orientation 2.4 : Concevoir les nouvelles formes urbaines

Axe 3 - Des actions transversales permettant de faire face au changement climatique

- Orientation 3.0 : Anticiper les effets du changement climatique sur les paysages
- Orientation 3.1 : Investir dans les mobilités de demain
- Orientation 3.2 : Adopter une gestion frugale et économe en ressources
- Orientation 3.3 : Tendre vers la sobriété et l'efficacité énergétique
- Orientation 3.4 : Améliorer la résilience du territoire face aux risques et nuisances

Lors du Conseil municipal du 22 décembre 2020, les élus de Sayat ont formulé 4 observations sur ce PADD :

- **Mobilités** : Maintenir les services existants et développer les connexions de transports en commun des communes limitrophes à Clermont Auvergne Métropole, dans un souci d'écologie et développement durable en minimisant les transports VL,
- **Services publics** : Maintenir et développer les services publics pour les communes périurbaines et rurales (exemple : présence postale et boîtes aux lettres urbaines),
- **Habitat** : Faire bénéficier d'un PIG (Programme d'intérêt général) et d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) à l'ensemble du territoire de RLV,
- **Aménagement du territoire** : Veiller à pérenniser les coulées vertes et les coupures d'urbanisation dans les espaces périurbains et ruraux, notamment par la recherche de valorisation des coulées vertes (exemples : reprise d'une activité agricole, activités nature et loisirs).



Le calendrier initial prévoyait, dès début 2021, les travaux concernant l'élaboration des zonages, des règlements, et des orientations d'aménagement pour chaque Commune. Comme sur de nombreux autres sujets, la crise sanitaire aura certainement pour conséquence de retarder ce travail. Ainsi, le vote du PLUi, prévu pour l'automne 2021, et l'enquête publique prévue d'ici l'automne 2022, seront certainement différés. Même si les dates ne sont pas encore arrêtées, on peut estimer que le PLUi de RLV sera finalisé dans le premier semestre 2023.



Eau et assainissement
Qu'est-ce qui a changé depuis le transfert de compétences à RLV ?

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences « Eau potable, Assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines » ont été transférées des Communes vers Riom Limagne et Volcans, en application des dispositions de la loi NOTRe de 2015.

Alimentation en eau potable (AEP)

Pour les Communes appartenant précédemment à des syndicats intercommunaux qui n'ont pas été dissous par la loi NOTRe, la situation demeure inchangée. C'est le cas de la Commune de Sayat, puisque RLV a fait le choix de redéléguer la compétence au Syndicat de la Basse Limagne, qui a pour fermier la SPL Semerap. Pas de changement, donc, quant à la gestion de cette compétence sur la Commune, ni sur la tarification pour les usagers.

Assainissement collectif et non collectif (AC et ANC)

Avant le transfert, la Commune de Sayat gérait la compétence Assainissement directement en régie. Depuis 2020, c'est RLV qui a repris le sujet. Cela signifie que désormais, la programmation et la réalisation des travaux et des investissements sont pilotées et financées par RLV. La surtaxe d'assainissement, autrefois votée et perçue par la Commune, est aujourd'hui fixée et encaissée par RLV.

Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

C'est la partie la plus polémique de cette nouvelle compétence. En effet, le législateur a défini des eaux pluviales urbaines (celles qui s'écoulent dans les bourgs) de compétence communautaire, et des eaux pluviales non urbaines (pour tout ce qui est voirie, chemin et ouvrages hors bourgs) de compétence communale. Difficile de savoir exactement où s'arrête la GEPU, car les eaux de pluie peuvent tomber dans le bourg et être collectées à l'extérieur. Concrètement, les travaux réalisés sur la collecte des eaux pluviales en zone urbanisée reviennent à RLV, mais paradoxalement l'entretien des grilles avaloir par exemple reste de la responsabilité des Communes.

Un nouveau service créé : RLV Eaux

Afin de gérer ces nouveaux sujets, assez lourds administrativement et financièrement, un tout nouveau service a été créé au sein de RLV : RLV Eaux. Regroupant des agents administratifs et des techniciens, RLV Eaux gère à la fois la programmation et le suivi des opérations de travaux AEP, AC et GEPU, et la facturation auprès des usagers.

Une instance consultative a également été créée : il s'agit du Conseil d'exploitation de l'Eau et de l'Assainissement, au sein duquel Sayat est représentée. Ce Conseil définit les grandes orientations stratégiques et les priorités sur ces différents sujets, et assure le suivi d'exécution et de financement des opérations. Enfin, c'est le Conseil communautaire de RLV qui détermine le calendrier des travaux par Commune et vote les crédits nécessaires.



Des compétences difficiles à financer

Dans le cadre de ce transfert, les dépenses et les recettes précédemment perçues par les Communes ont été transférées à RLV. Pour la Commune de Sayat, c'est un excédent de fonctionnement de 1 627.93 € qui a été

transféré, avec un déficit d'investissement de 46 096.15 €, soit un résultat net de -44 468.22 €. Un chiffre négatif certes, mais très faible au regard de ce que d'autres Communes ont transféré. En effet, là où des Communes ont basculé de gros investissements, mais également les moyens de les financer, d'autres ont transféré des budgets grandement déficitaires, ou ont voté des dépenses importantes quelques jours seulement avant le changement de compétence. De telles attitudes sont toujours regrettables, étant donné qu'elles viennent grever les possibilités de financement de RLV.

Si à l'heure actuelle, les parties AEP et AC sont finançables, du fait des recettes générées par la tarification de l'eau et la taxe d'assainissement, c'est sur le volet GEPU où la situation s'annonce des plus complexes. RLV n'aura pas la possibilité de financer l'intégralité des travaux prévus par les 31 Communes (16 millions d'euros prévus, contre 6 millions d'euros réalisés en temps normal par les Communes) et ne dispose pas non plus des moyens humains pour suivre tous les dossiers engagés (87 dossiers au total pour 2021, alors que la capacité du service avec 2 agents est de 40 dossiers par an environ). Le principe initial prévoyait un financement de la GEPU assuré à 50 % par RLV et 50 % par les Communes, mais même ainsi on ne couvre pas les besoins de financement en totalité côté RLV. Des arbitrages devront donc avoir lieu, et vos élus resteront mobilisés afin que les opérations prioritaires, telles que la réfection de la rue de Champ Verdier (prévue pour 2021), ne soient pas différées en raison d'un manque de financement.



Commissions communautaires Les représentants de Sayat à RLV

Les Conseillers municipaux représentent la Commune de Sayat au sein des différentes commissions thématiques de Riom Limagne et Volcans. Chaque élu municipal peut participer au maximum à deux commissions communautaires.

- Agriculture : Claudine MAZAYE, Anne-Marie CHARLES, Christine AUPETIT
- Développement touristique : Catherine HOARAU, Sébastien HUCHET, Virginie CRISTINA
- Economie, emploi, attractivité et numérique : Pierre-Lin POMMIER, Virginie CRISTINA, Michel SCHILLIG
- Enfance jeunesse et politique de la ville : Élisabeth LISA, Claudine MAZAYE, Virginie CRISTINA
- Finances : Nicolas WEINMEISTER, Anne-Marie CHARLES, Christine AUPETIT
- Habitat : René BALICHARD, Élise BOUSSAT, Malika CHALLAL
- Mobilités et transports : Nicolas WEINMEISTER, Gérard LANGLAIS, Jacques NURY
- Sports et associations : Éric MALLAN, Gérard LANGLAIS
- Urbanisme : René BALICHARD, Élise BOUSSAT, Malika CHALLAL
- Vie culturelle : Élisabeth LISA, Joseph CALLA
- Environnement et développement durable : Catherine HOARAU, Claudine MAZAYE, Sébastien HUCHET.

Trésor Public Fermeture de la Trésorerie de Volvic, Sayat rattachée à Riom

Depuis le 1er janvier 2021, la Commune de Sayat ne dépend plus de la Trésorerie de Volvic, mais directement de celle de Riom. Ceci en application des directives préfectorales, faisant cadrer le rattachement des trésoreries aux nouvelles cartes intercommunales.

Dans les faits, cela faisait un an déjà que M. Éric CHATARD, Trésorier de Riom, assurait l'interim de la Trésorerie de Volvic suite au départ de la précédente Trésorière, Mme Valérie BOISSARD.

→ **Contact :**
Service de Gestion Comptable Riom
49, rue de Toulon - BP 30027
63201 Riom Cedex
Téléphone : 04 73 64 53 80

Pour mémoire, le Trésorier Public est en charge du recouvrement de l'impôt. Il exerce d'autre part une mission de comptabilité pour toutes les personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics), et il est également le financier des personnes publiques. Le Trésorier gère par exemple les budgets des AFU de la Commune, ainsi que le recouvrement des impayés.

RLV Info Jeunes RLV se dote d'un lieu pour aider les jeunes

Depuis le 18 janvier 2020, Riom Limagne et Volcans a ouvert un tout nouvel espace d'accueil et d'informations dédié aux jeunes de 15 à 30 ans. Situé à Riom en centre-ville, il a vocation à informer et orienter le public sur de nombreux sujets tels que l'emploi, la formation, l'alternance, les jobs d'été, les stages, le logement, la mobilité, la santé, la citoyenneté, la création d'activité etc. Des ateliers et événements y sont organisés (écriture de CV, job-dating, etc.) pour permettre à chacun de trouver des réponses à ses interrogations, ainsi qu'un accompagnement dans ses démarches. L'accueil est anonyme. Cette organisation ne se substitue pas à l'existant mais oriente le public vers les partenaires qualifiés.

→ **Contact :** RLV Info Jeunes
4-6 place Saint-Jean, 63200 Riom
Ouvert mardi, jeudi et vendredi après-midi,
mercredi et samedi en journée.
Tél : 04 73 64 16 12
Courriel : infojeunes@rlv.eu
Plus d'informations sur www.rlv.eu



Une étude en cours de réalisation Riom Limagne et Volcans / Clermont Auvergne Métropole : faut-il, ou non, changer d'intercommunalité ?



Depuis 2003, Sayat faisait partie de la communauté de Communes Volvic Sources et Volcans (VSV) jusqu'au 31 décembre 2016. Avec l'application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), VSV a été fusionnée avec Riom Communauté et Limagne d'Ennezat pour donner naissance à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans le 1er janvier 2017, ceci malgré un vote « contre » du Conseil Municipal de Sayat. Communauté de Communes « à taille humaine » (7 Communes, 15 000 habitants), VSV regroupait des Communes du Parc des Volcans d'Auvergne partageant les mêmes problématiques. Grâce au concours de VSV, de belles réalisations ont pu être effectuées sur notre territoire. On peut citer par exemple la rénovation de l'auberge d'Arnat (aujourd'hui restaurant l'Ambroisie), du moulin à farine, ou bien la création de la crèche de Sayat.

RLV regroupe aujourd'hui 31 Communes, 67 000 habitants, des territoires urbains, périurbains et ruraux très différents – et surtout, qui ne sont pas sur les mêmes bassins de vie. En effet, le bassin de vie des Sayatois est l'agglomération clermontoise, plus que celle de Riom.

Dès l'installation du nouveau Conseil municipal en juin 2020, les élus ont lancé un groupe de travail pour répondre à la question : faut-il que Sayat reste à Riom Limagne et Volcans ou bien est-il préférable de rejoindre Clermont Auvergne Métropole ? Si en 2017 aucun élargissement du territoire clermontois n'était possible, du fait de sa transformation en Métropole, une porte pourrait peut-être s'ouvrir aujourd'hui. Mais avant toute décision, il convient d'en mesurer toutes les conséquences, car il n'est pas question de vivre une nouvelle « fusion à l'aveugle » comme celle que nous avons pu connaître en 2017.

Pour répondre à cette question, les élus sont accompagnés par le cabinet Partenaires Finances Locales, spécialisé en finances et stratégies locales. Cette étude est menée conjointement avec la Commune de Chant-la-Mouteyre, et son coût de 12 500 € HT est pris en charge pour moitié par chaque Commune.

Le sujet est loin d'être simple car au-delà de l'évidence géographique, il s'agit de trouver un juste équilibre entre coûts, fiscalité et niveau de services publics. Comment pérenniser la ligne de bus 32, retrouver le transport à la demande et le transport de personnes à mobilité réduite ? Quelle évolution de la carte scolaire ? Quel juste milieu trouver entre fiscalité (des ménages comme des professionnels, taxe d'ordures ménagères) et niveau de services publics (travaux de voirie, assainissement, etc.) ? Quel sera le montant du « ticket de sortie » de RLV, et à quelles conditions pourrions-nous adhérer à la CAM ? Autant de questions nécessitant des réponses précises et chiffrées. A noter que la redistribution des compétences (voirie, petite enfance, transports) rajoute de la complexité à l'étude. Si l'on sait qu'adhérer à la CAM diminuera la TEOM et ramènera Sayat dans le SMTC – donc vers la ligne 32 telle qu'on la connaissait avant RLV – on sait également que cela induira une hausse de la fiscalité pour les habitants et les entreprises (taxe d'habitation, taxes foncières et impôts sur les sociétés qui sont supérieurs à la CAM) et que se posera la question du devenir de la crèche. En effet, la CAM ne dispose pas de la compétence « Petite enfance » à ce jour. Dans le cas d'une intégration à la CAM, la Commune aurait alors la crèche à charge, avec la question : comment continuer à assurer un service de garde d'enfants, complémentaire aux assistantes maternelles, sans grever le budget communal ? Enfin, rejoindre la CAM sera conditionné à l'accord de la Métropole pour intégrer de nouvelles Communes, ce qui passera nécessairement par un vote en assemblée.

L'étude de PFL doit normalement s'achever d'ici le premier semestre 2021 – elle a également été retardée par la crise sanitaire. Une décision pourra être prise par la suite, après consultation de la population étant donné le caractère hautement impactant de ce sujet dans notre quotidien.





URBANISME

René Balichard,
Adjoint délégué



Permis de construire 2020, une année record !



En termes d'autorisations d'urbanisme, l'activité aura été soutenue et ce malgré la crise sanitaire et la prolongation des délais d'instruction durant le premier confinement. Sur les six premiers mois de l'année 2020, 21 permis de construire ont été déposés, soit presque la moyenne annuelle des trois années précédentes avec 22 permis par an.

Le quinzième et dernier lot de l'AFU du Cros (rue Paul Coulon) est en cours de construction. Sur les 45 lots de l'AFU de la Pierre Combe (route d'Argnat face à la maroquinerie), 32 sont construits et habités. Enfin, concernant l'AFU Galoby à Argnat, 26 lots sont construits ou en cours sur les 34 possibles. Trois parcelles sur lesquelles il n'est pas possible d'identifier des propriétaires, font actuellement l'objet d'une procédure de Bien Sans Maître, les démarches sont en cours. Grâce au programme logement d'Auvergne Habitat, les six pavillons de cette AFU en accession à la propriété, les deux pavillons en location et le pavillon intermédiaire composé de quatre appartements sont tous habités depuis décembre 2019.

Nuisances sonores

Respecter les règles pour un meilleur vivre-ensemble

Toute activité bruyante effectuée chez des particuliers, liée à des travaux (rénovation, bricolage) et du jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, compresseur à air ou haute pression, tracteur, motopompe pour le prélèvement d'eau et l'arrosage, etc.) est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

Ces activités ne peuvent pas être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments en dehors des jours et créneaux suivants :

- les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
- les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et les jours fériés, de 10h à 12h.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à un an de prison et 15 000 € d'amende.

Il est surtout primordial de respecter son voisinage, prévenir ses voisins si du bruit doit être fait (travaux, fête nocturne) et veiller à ne pas utiliser d'appareils bruyants hors des créneaux indiqués ci-dessus. Quelques règles simples mais qui garantissent un bien-vivre ensemble ainsi que des rapports de voisinage apaisés !



TRAVAUX

Gérard Langlais,
Adjoint délégué



Bâtiments municipaux Un programme d'entretien toujours très actif



Durant les vacances de printemps 2019, une nouvelle aire de jeux a été installée à l'école d'Argnat. Ces travaux ont nécessité le terrassement d'une plateforme ceinturée de bordures, la mise en place d'un sol en gazon

synthétique sablé, posé sur une sous-couche amortissante. Cette aire est composée de deux cabanes avec deux toboggans, pour un montant de 11 700 € avec une participation de 2 000 € de l'association des parents d'élèves de l'école d'Argnat « Les P'tits Bouts ».

Des travaux de plomberie (réparation et remplacement de douches, renouvellement de mitigeurs et autres divers travaux) ont été réalisés dans les vestiaires du foot en juin et juillet 2019 (3 300 € TTC).

Du fait de leur trop grande vétusté, les chéneaux côté cour de l'école primaire ont eux aussi été remplacés. Ces travaux ont été effectués pendant les vacances scolaires au mois de juillet 2019 (3 750 € TTC). Le service technique de la Commune a aussi remis en état les portails.



Afin de recevoir le public dans de meilleures conditions, les couloirs de circulation et cages d'escalier de la Mairie ont été repeintes en août 2019 (7 350 € TTC).



En octobre 2019, ce sont les cages d'escalier du moulin à farine qui ont été cloisonnées (3 600 € TTC) afin de limiter les déperditions de chaleur. De plus, les éclairages des niveaux 1 et 2 (meules et bluterie) ont été remplacés par les agents municipaux, au profit d'ampoules LED plus économes en énergie.

Enfin, la chaudière du bureau de poste a elle aussi été remplacée. Une nouvelle chaudière gaz à condensation a été installée en février 2020 (5 800 € TTC).

La commune a investi 35 500 € TTC entre avril 2019 et février 2020 pour l'entretien de ses bâtiments.

Collecte des eaux pluviales Plusieurs réfections ponctuelles pour limiter les écoulements

Avant le transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GPEU) à RLV au 1er janvier 2020, plusieurs travaux de reprise ponctuelle ont été effectués, notamment sur le bourg d'Argnat.

Un busage de 120 m linéaires de fossé a été effectué rue du Souleillet (12 000 € TTC).

80 mètres linéaires de canalisation des eaux usées défectueuse au niveau du chemin des Vivets ont été renouvelés afin d'éviter des mises en charge trop fréquentes du réseau (19 250 € TTC).



Enfin, à l'entrée du bourg d'Argnat, route de Sayat, 100 mètres linéaires de bordures ont été posés, un acodrain a été créé et un avaloir a été réalisé (20 200 € TTC).

De la même manière, 15 mètres linéaires d'acodrain ont été posés rue Gustave Fougère à Sayat, des deux côtés de la salle polyvalente, pour un montant de 13 250 € TTC.



Voirie
Diverses réfections réalisées, et des gros travaux à venir

Chaque année, la commune s'efforce de réaliser des travaux d'entretien de la voirie. Nos capacités d'investissement sont variables, étant donné que la voirie est le seul domaine à ne bénéficier d'aucune subvention publique : Etat, Région, Département, Intercommunalité, personne ne subventionne les travaux de voirie. Les seuls financements possibles sont réservés aux aménagements de sécurité via les amendes de police du Conseil Départemental (dont Sayat avait bénéficié entre 2019 et 2020 pour la réalisation des écluses et des coussins berlinois sur Argnat et Sayat). Aussi, chaque année il convient de concilier les besoins et les urgences avec nos capacités financières.

Au niveau de la rue des Vignes, 40 mètres linéaires de bordures ont été posés et 140 m² de revêtement en enrobé ont été repris, ceci dans la continuité des travaux débutés en 2018 (5 500 € TTC).

L'entrée du stade de la Chaume a été refaite grâce à un enrobé (4 150 € TTC)

660 m² de revêtement par application de grave émulsion et d'enduit superficiel bicouche ont été refaits dans l'impasse des Ramades (9 874 € TTC) et 500 m² dans la rue du Souleillet (7 320 € TTC).



Rue de Champ Verdier : réfection de l'assainissement et de la chaussée en 2021

Début 2020, c'est le remplacement du réseau d'eau potable qui a été effectué par le Syndicat de Basse Limagne, pour un montant de 121 108 € TTC dont 9 348 € TTC à la charge de la Commune. Prévenu en décembre 2019, à la veille du transfert de la compétence, RLV n'a pas eu la possibilité de programmer la réfection du réseau d'assainissement dans la foulée, contrairement au souhait des élus municipaux. Cette opération est prévue pour 2021, pour un montant prévisionnel de 376 000 € HT. Elle se découpe en deux volets : la partie Assainissement pour 192 000 € et Eaux pluviales urbaines pour 184 000 €. Sur cette dernière somme, la Commune remboursera la moitié à RLV, à savoir 92 000 €.

De plus, nous profiterons de ces travaux pour réaliser à la suite les finitions de voirie sur la rue, à savoir la réfection de la chaussée et des trottoirs. Ces travaux seront intégralement à la charge de la Commune, et sont en train d'être chiffrés.

Rond-point « Hermès » : un report à 2022

L'étude pour la réalisation du carrefour giratoire entre les RD 450 et 762 (route d'Argnat, face à la maroquinerie) ayant été conduites par le Département, le début des travaux était initialement prévu pour 2020, avec le dévoiement des réseaux situés sous l'actuel carrefour. La crise sanitaire a pour conséquence de reporter ce chantier à 2022. Cette année, ce sont les acquisitions foncières nécessaires à la création du rond-point et aux aménagements de sécurité sur la RD 762 qui seront réalisées.

Pour mémoire, ce chantier est estimé à 550 000 € TTC financés par le Département, avec une part qui sera prise en charge par la Commune au titre des déviations de réseaux et du réaménagement de l'entrée de la rue du Château d'Eau.

Rue Gustave Fougère
Réfection de la chaussée et du trottoir suite à la rupture d'une canalisation



C'était l'autre mauvaise surprise du printemps, avec le virus Covid-19 : la rupture de la conduite d'eau potable située sous la rue Gustave Fougère. La fuite sévère avait causé d'importants dégâts sur la chaussée, en provoquant des mouvements de terrain rendant la rue difficilement praticable. Effectués par l'entreprise Colas, les travaux réalisés pendant les vacances de Toussaint ont permis de refaire la section de chaussée endommagée et d'élargir le trottoir, profitant ainsi de l'occasion pour améliorer et sécuriser l'accès piéton au groupe scolaire. Coût total de l'opération : 31 755 € TTC, dont 19 755 € pris en charge par l'assurance de la Commune.

Cimetières
Installation de cavurnes, poursuite des procédures de récupération

De façon à suivre la demande croissante pour ce type de concession, 10 cavurnes et un columbarium ont été installés dans le cimetière de Sayat, pour un montant de 5 700 € TTC. De même, 5 cavurnes et un columbarium ont été ajoutés au cimetière d'Argnat.

La procédure de récupération des concessions en état d'abandon se poursuit également, et une nouvelle campagne d'affichage a été effectuée lors de la Toussaint en novembre dernier. Cette procédure prendra fin en 2023.



Collecte des déchets
De nouveaux Points d'Apport Collectif à Argnat



Deux nouveaux Points d'Apport Collectif (PAC) sont en projet d'être installés sur la Commune, dans le bourg d'Argnat qui n'en compte aucun actuellement.

Le premier projet consiste à démolir le lavoir place du Treix, lavoir en béton sans cachet particulier et parfois source de nuisances pour les riverains. Quatre colonnes d'apport collectif sont prévues à cet emplacement : déchets ménagers et déchets recyclables (accessibles avec une carte), colonnes à verre et à cartons en accès libre. Le coût des travaux pour la Commune s'élève à 13 764 € TTC par l'entreprise COUDERT, dus au démontage du bâti en pierre et de sa toiture contenant de l'amiante. Les travaux d'installation du PAC seront ensuite pris en charge et réalisés par le syndicat du Bois de l'Aumône.

Un second PAC sera installé à proximité de la salle des fêtes, et d'autres sont envisagés au Mas d'Argnat. Ces points de collecte ont vocation à remplacer les collectes itinérantes en camion du SBA dans les centres-bourgs, où la circulation est toujours plus complexe. La démarche s'inscrit également dans une volonté de baisse des coûts de collecte pour le SBA. La mise en service de ces PAC se substituera aux bacs individuels des habitants de ces quartiers, bacs qui bien souvent demeurent sur les trottoirs, faute d'espace pour les stocker chez soi. Enfin, le coût pour l'utilisateur est également plus avantageux : sur les ordures ménagères 0,61 € pour un apport au PAC 30L contre 3,94 € pour une levée de bac 120L, et sur les déchets recyclables 0,11 € pour un apport au PAC 30L contre 0,96 € pour une levée de bac 120L.



ENVIRONNEMENT

Catherine Hoarau
Adjointe déléguée



Désherber devant chez soi Un geste citoyen et un coup de pouce bienvenus

Pour des raisons sanitaires et écologiques, la plupart des produits phytosanitaires sont interdits sur la voirie et les espaces verts depuis le 1er janvier 2017 pour les collectivités, et depuis le 1er janvier 2019 pour les particuliers. Actuellement, les plantes spontanées sont détruites manuellement par les agents municipaux. Lors du balayage, l'agent est équipé d'une binette afin d'arracher ou couper les plantes spontanées notamment dans les endroits difficiles d'accès. Ce travail nécessite peu de matériel mais beaucoup de temps et un passage régulier. Les grands linéaires ne peuvent donc plus être traités comme avant. La Commune encourage la participation active des habitants. En effet, chacun peut participer, quand il le peut, à la propreté de son pas de porte et du trottoir au droit de sa propriété. De même que nous balayons et déneigeons devant chez nous lorsque cela nous est possible, prenons l'habitude d'enlever régulièrement les quelques herbes qui poussent sur notre trottoir.



Soyons acteurs de l'embellissement de notre village !!
A chacun de nous de désherber sur notre trottoir pour rendre notre Commune toujours plus attractive

Destruction des nids de guêpes ou de frelons Faut-il appeler les pompiers ou pas ?



Depuis plusieurs années déjà, la réglementation concernant la destruction des nids d'hyménoptères a évolué. Auparavant, les pompiers du Puy-de-Dôme effectuaient l'intégralité de ces destructions dans le département. Voulant recentrer les pompiers sur leur fonction première, porter secours aux personnes, aux biens et à l'environnement, la législation s'est donc adaptée. Désormais, les pompiers n'effectuent la destruction des nids d'hyménoptères qu'en cas d'urgence ou en cas de nids sur la voie publique. Dans les autres situations, les habitants sont priés de faire appel à une entreprise privée. Si vous découvrez un nid chez vous, appelez les pompiers (18), décrivez bien la situation, et l'agent évaluera le degré d'urgence (un nid de guêpes dans un étendoir à linges au

fond du jardin n'a pas du tout le même degré d'urgence qu'un nid de frelons asiatiques dans un grenier). Si l'urgence est avérée, alors les pompiers interviendront gratuitement. En revanche, s'il n'y a pas d'urgence, l'agent vous conseillera de faire appel à une société privée. Si vous souhaitez impérativement que le nid soit détruit par les pompiers, ces derniers interviendront mais l'intervention vous sera alors facturée à un prix volontairement très élevé pour ne pas faire de la concurrence au secteur privé.

Ecobuage Rappels sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

La combustion à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue aussi à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. Les déchets issus des tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issues des parcs et jardins sont concernés. En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal). Les déchets verts peuvent être apportés directement en déchèterie. Ils sont ensuite valorisés sous forme de compost, mis à disposition gratuitement des habitants, ou utilisés pour des aménagements (compost, remblais) par les collectivités.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts et ménagers est interdit.
Pour des raisons écologiques, lingettes et serviettes hygiéniques ne doivent pas être jetées dans les WC.



DOSSIER : ACTION SOCIALE

Anne-Marie Charles
Adjointe déléguée



CCAS, CIAS, CLIC, SISPA : qui fait quoi ? Action sociale : les services existants sur notre Commune

La prise de compétence « Action sociale » par Riom Limagne et Volcans en 2019 a quelque peu perturbé les repères habituels, bien que globalement les mêmes services continuent d'être assurés sur notre Commune. Afin de bien comprendre qui fait quoi, et quels sont les services qui sont disponibles, voici un bref panorama de l'action sociale sur notre territoire.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Jusqu'en 2018, le CCAS de Sayat assurait plusieurs missions, dont la principale était le service d'aide-ménagère à domicile (AMD), mise en place et géré par la Commune. En 2019, Riom Limagne et Volcans a pris la compétence « Action sociale », et le service AMD ainsi que les agents sociaux ont été transférés à RLV.

Depuis le CCAS n'assure plus que trois missions :

- la mise en place de la téléalarme (ce service permet aux personnes ayant des difficultés à se déplacer d'appeler les pompiers grâce à une alarme qui est toujours en leur possession, sous forme de bracelet ou de pendentif) et les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie, pour lesquelles la Mairie reste le guichet d'entrée,
- l'aide d'urgence pour les personnes en difficultés : les habitants en détresse sociale ou en grande difficulté financière peuvent saisir le CCAS, qui examine les dossiers au cas-par-cas et en liaison avec les assistantes sociales du Département. L'aide fournie est ponctuelle et peut s'avérer matérielle ou financière,
- l'organisation du Repas des Aînés annuel, moment de convivialité et de lien social (annulé en 2020 du fait de la crise sanitaire).

A noter : le CCAS est très peu sollicité pour des aides d'urgences. Mais si vous ou des personnes de votre entourage connaissez des difficultés, vous pouvez contacter la Mairie ou un élu : souvent c'est par pudeur que l'on n'ose pas appeler à l'aide, mais nous sommes à votre écoute et prêts à vous accompagner vers des solutions.

CCAS de Sayat :

- téléalarme, APA
- aide aux personnes en difficulté
- repas des Aînés.



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de RLV (CIAS)

Depuis 2019, le CIAS assure le service d'aide-ménagère à domicile ainsi que le portage de repas à domicile. Il propose également un service de soins à domicile sur certaines Communes de RLV (pour Sayat, c'est le SISPA « Vivre ensemble » qui propose ce service) et gère l'EHPAD « Le Bosquet » à Ennezat, accessible à tous les habitants du territoire. Cet EHPAD dispose de 82 lits, d'une unité de 12 places dédiée à la maladie d'Alzheimer et de 3 places d'hébergement temporaire. A terme, l'objectif est de proposer les mêmes services sur tout le territoire intercommunal.

Enfin, une convention lie le CIAS de RLV à certaines Communes de Plaine Limagne – historiquement, les Communes qui appartenaient au Syndicat intercommunal d'aide à domicile Riom-Limagne, dissous et repris par RLV.

> Nos services et les secteurs d'intervention

De quels services pouvez-vous bénéficier selon votre lieu de résidence ?

- Aide à domicile**
- Soins à domicile** secteur défini par l'ARS
- Portage de repas**
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Le Bosquet »**
Les résidents de l'ensemble du territoire peuvent prétendre à ce service.

AIDE À DOMICILE
Intervention 7/7

Quels services ?

- Accompagnement extérieur
- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Courses
- Préparation des repas
- Aide à la prise des repas
- Aide à la toilette
- Aide aux transferts
- Compagnie
- Stimulation
- Surveillance
- Loisirs

Pour qui ?

- Personnes âgées, handicapées, en convalescence
- Particuliers

SOINS À DOMICILE
Sur prescription médicale uniquement
Places limitées à 63

Pour qui ?

- Personnes de plus de 60 ans ou personnes handicapées de moins de 60 ans

PORTAGE DE REPAS
Livraison à domicile en liaison froide 7/7. Repas du soir livré si commande repas du midi.

Pour qui ?

- Tout public

EHPAD « LE BOSQUET »
Hébergement de personnes âgées dépendantes.

- 79 lits et 3 lits temporaires
- Unité Alzheimer d'une capacité de 12 personnes

*Aigueperse : portage de repas assuré par la commune [04 73 63 60 34]

A noter : le service de portage de repas à domicile est accessible à tous, qu'il s'agisse d'une personne âgée dépendante, d'un proche en convalescence, ou même d'une simple prestation de service pour tout habitant de la Commune. En effet, ce service n'est pas soumis à conditions, et peut-être utilisé par tout public.

La qualité des repas est aujourd'hui unanimement reconnue : après une mise en route un peu difficile, du fait d'un prestataire qui ne respectait pas le cahier des charges, la confection des repas a depuis été confiée à Saveurs et Traditions du Bocage à Montluçon, et les bénéficiaires ont souligné la qualité excellente des repas fournis.

→ **Contact : Centre Intercommunal d'Action Sociale**
1 rue Jean Ferrat – 63730 ENNEZAT
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h à 17h30
04 73 63 81 34 - contact@cias.rlv.eu

CIAS de RLV :

- aide à domicile
- portage de repas à domicile
- EHPAD « Le Bosquet » à Ennezat.

Le CIAS en quelques chiffres

En 2019, le service a servi 71 000 repas à 492 usagers.

Près de 200 agents interviennent auprès des usagers au quotidien.

La masse salariale représente environ 292 000 €, soit 40% du budget total de RLV.

Le budget de fonctionnement se monte à 733 300 € et à 4 062 € en investissement.

Les repas sont livrés froids par la société STB (Saveurs et Traditions du Bocage – 03).

Le CIAS dispose de véhicules réfrigérés pour assurer les tournées et acheminer les repas chez les usagers.

C'est la chambre froide de l'EHPAD d'Ennezat qui stocke les repas.



Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC)

Il existe 7 CLIC dans le Puy-de-Dôme, créés par le Conseil départemental et portés par 7 associations à but non lucratif différentes. Notre Commune est couverte par le CLIC Riom Limagne Combrailles. Le CLIC s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels. Il a pour but de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

Quand faire appel au CLIC ?

- Pour toute demande d'informations concernant les services d'aide à domicile, le portage de repas et les professionnels intervenant sur la commune, les dispositifs pour la mobilité, l'amélioration de l'habitat, la téléassistance, les aides financières possibles...
- Pour la visite d'un professionnel à domicile, afin d'identifier vos besoins, les aides possibles et vous accompagner dans leur mise en place
- Pour connaître et/ou participer à différents événements et ateliers organisés sur votre commune et ses environs.

Tous les services sont entièrement gratuits.

Quels ateliers sont proposés par le CLIC ?

Le CLIC peut proposer différentes activités : mémoire, informatique, gym douce, relaxation, balades nature, automassages, soins esthétiques, émaillage sur lave, tissage-couture, aquagym... Le CLIC cherche autant que possible d'organiser ces ateliers au plus proche des personnes. La liste des actions du territoire est actualisée tous les lundis et est disponible sur www.clic-riom.fr, onglet « actions collectives ».

Le CLIC propose également un programme de séances, en ligne, accessible à tous, via Skype, avec une connexion internet.

La participation à toutes ces actions est entièrement gratuite.

Association Réseau Seniors
 CLIC Riom Limagne Combrailles
 51 rue Lafayette 63200 Riom
 04 73 33 17 64
 secretariat@clic-riom.fr
 www.clic-riom.fr

Qui finance le CLIC ?

Le CLIC relève une mission de service public déléguée par le Conseil départemental. Il est porté par l'Association Réseau Seniors qui détient également un dispositif d'accompagnement de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).



Le SISPA « Vivre Ensemble » : syndicat intercommunal au service de la personne âgée

Le SISPA regroupe 8 Communes : Aulnat, Blanzat, Cébazat, Châteaugay (depuis 2019), Durtol, Malintrat, Nohanent et Sayat. Avant la création du CIAS de RLV, c'était le SISPA qui assurait la fourniture et le portage des repas à domicile pour notre Commune.

Aujourd'hui, le SISPA n'assure plus, pour la Commune de Sayat, que deux missions :

- le service de soins infirmiers à domicile
- l'accès aux EHPAD « La Fontaine » à Blanzat et « Les Chênevis » à Aulnat.

Dans ses compétences obligatoires, le SISPA réalise également une étude pour la réalisation et la gestion d'une résidence services pour Seniors, qui proposera des logements en location ainsi que diverses prestations (restaurant, coiffure, soins divers) au sein de son établissement. Le projet est prévu à Cébazat, sur le site de La Couchet (face au restaurant « La Grange »). La Commune de Sayat est partie prenante de ce projet.

Le SISPA dispose également de compétences optionnelles, auxquelles adhèrent une partie de ses Communes membres : étude, mise en place de divers services de maintien à domicile des personnes âgées ; portage de repas à domicile ; service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ; service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Pour la Commune de Sayat, c'est RLV qui détient ces compétences, bien que toutes ne soient pas encore exercées sur l'ensemble du territoire (voir carte ci-dessus).

EHPAD « La Fontaine » - Blanzat



Ouvert en 2002, l'EHPAD « La Fontaine » est un établissement d'hébergement public territorial pour personnes âgées dépendantes. Il peut accueillir 69 résidents en accueil permanent et dispose d'une unité de soins Alzheimer de 11 lits (Cantou).

Sayat dispose de 12 lits prioritairement regroupés sur l'EHPAD de Blanzat, mais qui peuvent être sur l'EHPAD d'Aulnat selon les places disponibles.

Le SISPA lancera prochainement une étude pour rénover et agrandir l'EHPAD de Blanzat, étant donné que le bâtiment entre dans sa vingtième année.

EHPAD « Les Chênevis » - Aulnat

Etablissement d'hébergement public pour personnes âgées dépendantes ouvert en 2012, il peut accueillir 77 résidents.

Il dispose :

- d'un accueil permanent (35 lits)
- de deux unités Alzheimer (Cantou) (12 et 15 lits)
- d'un accueil temporaire (5 places)
- d'un accueil de jour (10 places)

→ **Contact : SISPA « Vivre Ensemble »**
15 Rue des Farges – 63118 Cébazat
04 73 14 36 20- www.sispa-vivre-ensemble.fr

SISPA « Vivre Ensemble »

- soins infirmiers à domicile
- EHPAD de Blanzat et d'Aulnat
- Projet de résidence services à Cébazat.





Accueil de loisirs L'ALSH et le Say'ados : deux services très sollicités

Durant les vacances d'hiver, l'accueil de loisirs avait organisé des semaines à thèmes très variés. C'est ainsi que 40 enfants sont allés « sur les traces de l'abominable homme des neiges » alors que 34 autres sont allés au « Carnaval à la montagne ». Les adolescents sont, quant à eux, allés skier et ont pu bénéficier de cours de ski alpin prestés par des moniteurs de l'Ecole du Ski Français.

Malgré le confinement dû à la crise sanitaire frappant le pays, l'équipe d'animation a mis en place un accueil de loisirs virtuel en proposant quotidiennement des jeux et activités aux familles. De plus, un système d'échange s'est instauré afin qu'enfants, parents et l'équipe d'animation puissent donner des nouvelles à travers la publication de photos et de messages. Pour des raisons de sécurité, l'accueil de loisirs n'a pas fonctionné lors des vacances de printemps 2020.

Les activités proposées lors des vacances d'été ont été très variées. « Au cœur de l'Afrique », « Observons, écoutons », « L'essentiel en couleur », « L'essentiel en plein air », « L'art du cirque » : autant de thèmes sur lesquels la cinquantaine d'enfants a pu jouer hebdomadairement. Les jeunes (11 – 18 ans) sont eux

aussi allés « Au cœur de l'Afrique », mais ils ont pu s'essayer à « Kho Lanta » ou jouer au « Galérapagos » : après un naufrage sur une île déserte où l'eau et la nourriture se font rares, il faut construire un radeau avant l'arrivée de l'ouragan...

Durant les vacances d'automne, les enfants ont pu s'initier à un stage d'aïkido et de judo. La seconde semaine a été dédiée à « la terre des dragons ». Les adolescents ont pu profiter d'un stage de skateboard à Vichy avec en parallèle une visite de la ville et des activités aux choix des jeunes.

La rentrée scolaire a été placée sous le signe de la vigilance. Un protocole d'accueil des enfants et des familles est mis en place sur tous les lieux d'accueil des enfants que ce soit sur les temps scolaires et les temps périscolaires et extrascolaires. Chacun reprend ses marques avec une organisation et des fonctionnements différents le tout dans un cadre assurant la sécurité sanitaire des enfants et des personnels.

Cette année, l'Accueil de loisirs enfance et jeunesse fonctionnera aux dates et horaires habituels sauf si la situation sanitaire et les protocoles évoluent. Dans ce cas, les familles seront averties dans les meilleurs délais.

L'équipe d'animation, constituée de 11 agents, s'occupe quotidiennement de l'accueil de plus de 220 enfants et adolescents.



Merci Bernard et bonne retraite !

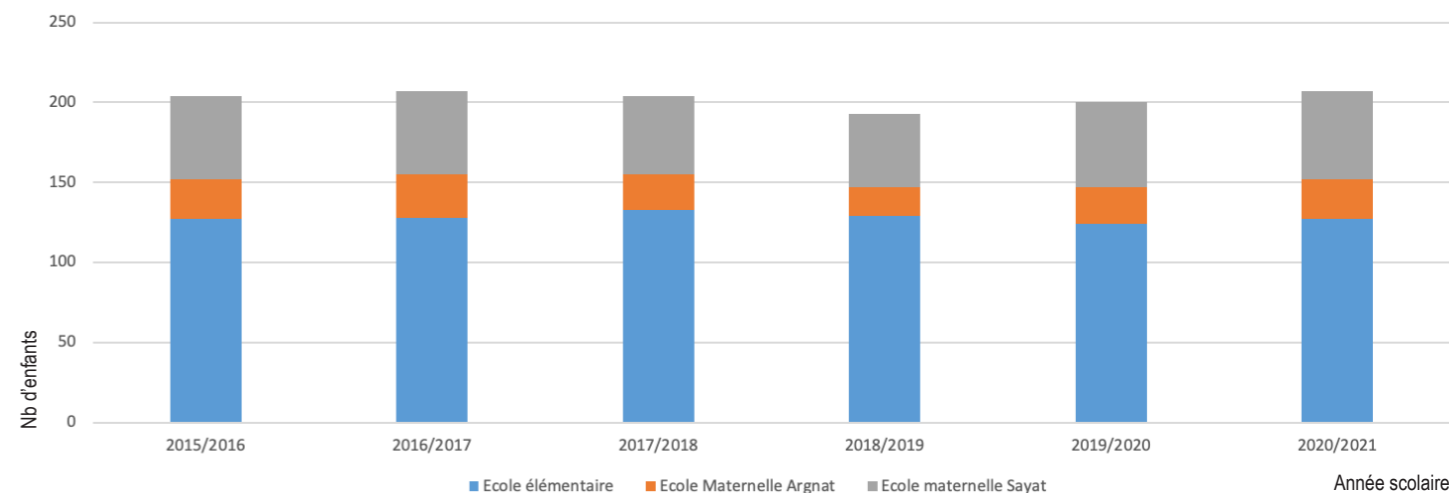
Après un peu plus de 29 années d'exercice comme professeur de musique dans les écoles de Sayat et Argnat, Bernard PEROL a terminé sa carrière le mercredi 1er juillet 2020.

Pour l'occasion, les enfants lui ont chanté quelques chansons dont le classique « Adieu Monsieur Le Professeur ». Protocole sanitaire oblige, ce départ s'est organisé en extérieur en respectant les règles de distanciation.

C'est avec beaucoup d'émotion que Bernard a pris le chemin d'une retraite bien méritée.

Effectif scolaires Ouverture d'une classe pour la rentrée 2021

Evolution des effectifs scolaires depuis 2015



Comme le montre l'historique des effectifs scolaires depuis la rentrée 2015, le nombre d'enfants par école reste relativement constant (128 pour l'école élémentaire, 23 pour l'école maternelle d'Argnat et 51 pour celle de Sayat). Les élus suivent de très près l'état civil et l'évolution de ces effectifs de façon à anticiper au mieux l'organisation de la rentrée.

En raison du nombre important d'enfants attendus en maternelle pour septembre 2021, l'Inspectrice Académique a validé notre demande d'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle sur la Commune. En effet, les chiffres actuels prévoient 67 élèves sur la maternelle de Sayat (2 classes à 2 niveaux) et 27 élèves sur celle d'Argnat (classe à 3 niveaux). A prendre en compte également, la présence de deux enfants en situation de handicap (1 sur Argnat et 1 sur Sayat) qui nécessitent un encadrement particulier. D'autres inscriptions nouvelles pourraient également intervenir d'ici la rentrée avec l'arrivée de nouvelles familles sur la Commune. Afin de garantir aux enfants les meilleures conditions pédagogiques possibles, équipe enseignante et équipe municipale ont appuyé cette demande d'ouverture d'une classe Grande Section / CP pour la rentrée.

Sur le plan organisationnel, la nouvelle classe sera créée sur l'école d'Argnat, où les locaux nous permettent d'aménager une salle de classe. Chose qui est impossible sur l'école maternelle de Sayat sans délocaliser l'Accueil de loisirs, auquel il manquerait une salle par conséquent. De plus, une nouvelle classe à Argnat permettrait de répartir les enfants sur 2 niveaux, au lieu des 3 niveaux pour la classe existante actuellement. Enfin sur le long terme, cela nous permettra une meilleure régulation de nos effectifs entre les 3 écoles communales.





Le tissu associatif a été particulièrement touché par le coronavirus et la décision de confinement. Les activités ont dû s'arrêter sans possibilité de reprise avant la fin de la saison et les manifestations ont été annulées. L'accès aux salles municipales était interdit jusqu'à la rentrée de septembre.

Malgré tout, la municipalité a maintenu le niveau des subventions attribuées aux associations pour l'année 2020.



Votre générosité toujours présente pour le Téléthon

Grâce à la mobilisation des organisateurs, des élus, des bénévoles associatifs, des commerçants et des citoyens des six communes de la vallée du Bédât, un chèque de 20 318,36 € a été remis à l'AFM Téléthon à l'occasion du Téléthon 2019 pour soutenir la recherche et aider les malades.

A Sayat, la campagne de dons a permis de récolter la somme de 3 683,94 € au travers des nombreuses animations proposées par les bénévoles investis pour cette cause. Les animations pour le Téléthon ont aussi continué en janvier grâce à un tournoi de Futsalle et un après-midi dansant.

En 2020, la commune de Sayat a collecté 767,93 € grâce aux dons déposés dans les urnes placées à la mairie, la boulangerie RAVEL et la pharmacie DAUZET, à la vente de pinces anti-buée pour les masques et à la générosité de l'association Le Grand Vert qui a

remis un chèque de 500 € à l'AFM-Téléthon. Le montant de la collecte des dons sur les 6 communes de la Vallée du Bédât est de 3 469,93 €. La baisse des dons s'explique par l'absence d'animations due aux mesures imposées sur cette période de pandémie.

La municipalité vous donne rendez-vous en décembre prochain pour le Téléthon 2021 avec l'espoir de vous retrouver autour de ses traditionnelles animations.

Merci à vous tous pour votre soutien.



La bibliothèque de rue : une très belle initiative

A l'initiative de Madame Josiane Soulfour, une boîte à livres vous est proposée en accès libre au lavoir des Thissets près de la salle des fêtes d'Argnat. Cette « bibliothèque de rue » vous permet de déposer vos livres et magazines afin de les rendre disponibles à la population. Vous pouvez déposer et emprunter des livres à votre bon gré.

Merci à Josiane Soulfour pour cette belle idée de partage !



La bibliothèque municipale intégrée au réseau de lecture publique RLV

La bibliothèque est intégrée au réseau de lecture publique RLV. Riom Limagne et Volcans compte aujourd'hui 27 bibliothèques animées par les bibliothécaires ou bénévoles des bibliothèques communales, en collaboration avec les bibliothécaires intercommunaux de la Médiathèque des jardins de la Culture à Riom.

Lors du second confinement, le service de la bibliothèque a continué à fonctionner avec le prêt à emporter lorsque la bibliothèque était fermée au public ou avec des règles sanitaires strictes (rendez-vous, port du masque, nettoyage des mains à l'entrée et décontamination des documents).

Le travail avec les écoles continue avec des prêts de livres sur des thématiques particulières et des interventions préparées en bibliothèque mais présentées dans les locaux de l'école.

La manifestation Grands Espaces Littéraires, organisée avec le réseau de lecture publique RLV, a été maintenue sous forme vidéo. L'écrivain d'origine haïtienne Louis-Philippe Dalembert et son éditrice Sabine Wespieser ont répondu à toutes nos questions dans les locaux de l'éditrice à Paris.

Commémoration du 11 novembre 1918

En raison de la crise sanitaire, la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre mondiale s'est tenue en comité restreint. Une gerbe de fleurs a été déposée au pied des monuments aux morts de Sayat et d'Argnat.



Nettoyage de printemps : rendez-vous le 27 mars 2021 !



Comme chaque année, à l'arrivée du printemps, la Commune organise une matinée de grand nettoyage de ses chemins, bords de route et berges de ruisseaux le samedi 27 mars 2021 (sous réserve des mesures gouvernementales à venir). En raison de la crise sanitaire et pour éviter les regroupements, l'accueil des volontaires se fera entre 8h30 et 9h devant la salle voûtée pour l'attribution des parcours.

La collecte sera assurée par les élus. Merci de vous munir de vos bottes, d'un gilet jaune et d'un masque. Les gants et sacs seront fournis par la municipalité.

Les inscriptions se font auprès de la mairie au 04 73 62 81 23 ou mairie@sayat.fr.

Venez nombreux et selon votre disponibilité : toute la matinée ou seulement quelques heures !



ÉTAT CIVIL 2020



Naissances

SAGNE Arthur, Michel, Christian	7 janvier 2020	DESSERRE Sélène, Isabelle, Rose	25 juillet 2020
BALDACCHINO MACIEJCZYK Lisa, Sophie, Agnès	20 janvier 2020	POUILLEN Léonie, Sophie, Cédrine	27 juillet 2020
MIRATON Anaïs, Solange, Simone	2 février 2020	GARCIA DE FREITAS Adam	1 août 2020
MORIN Céleste, Émilie, Clémence	28 février 2020	WEINMEISTER Élinor, Rose	30 août 2020
CHANAL Lina, Emma	3 mars 2020	HERVOCHON BALATRE Victoire, Nelly, Célestine	1 septembre 2020
CHAILLOU Romane	10 mars 2020	BEYTOUT Zoé	9 septembre 2020
BOUTEVIN MARSAT Naël	29 mars 2020	MARIANO Anthéa, Marie	15 septembre 2020
DOS SANTOS Selena	30 mars 2020	VERNIERE Léon, Philippe	18 septembre 2020
GONÇALVES Angèle, Laura	11 avril 2020	RUDIO MARAIS Maiwenn, Jade	15 octobre 2020
AUBRET Félix, Tim	15 mai 2020	BRIGOLLE Georges	27 octobre 2020
PORTALIER Alima	2 juin 2020	RAVEL Alba, Caroline, Marine	9 novembre 2020
VALLAS Anatole	23 juin 2020	VOZELLE DIAZ William	22 décembre 2020
MAURER Robin	23 juin 2020		

Mariages



Monsieur SAVATIER Matthieu, Jean, René et Madame PINHEIRO DE BRITO Larissa, Raquel	le 11 janvier 2020
Monsieur PICHON Frédéric, André, Lucien et Madame VINCENT Béatrice	le 11 juillet 2020
Monsieur LANTELME Yves, Paul, Simon et Madame PAULZ Andrée, Jeanne, Pierrette	le 5 septembre 2020
Monsieur VAUGARNY Pierre, Roger, Raymond et Madame HENQUELL Mathilde, Françoise, Marie	le 19 septembre 2020

Décès

DELAGE Jeannine, Simonne, née VIEUGUÉ	le 23 janvier 2020
BONNIEU Gloria, Jane, née WIGGIN	le 20 février 2020
LEGRET Christophe, André	le 29 avril 2020
MARTIN René, Marius	le 26 avril 2020
REYNAUD Sonia	le 11 mai 2020
BONNAFOUX Paule, Renée, Annie, née SARRON	le 25 mai 2020
CHABORY Paulette, Jeanne, née BROSSON	le 1 août 2020
BALLET Paul, Gabriel, Louis	le 12 août 2020
ANGLADA Jean	le 8 septembre 2020
ANGLADA Dominique, Mauricette, née BOISSON	le 16 septembre 2020
NENOT Georges, Robert, Louis	le 25 septembre 2020
MARTIN Odette, Louise, Aurée, née DERETZ	le 23 septembre 2020
AUGIER Janine, Marcelle, née BARBIER	le 20 octobre 2020
LEYGNAC Roger, Edmond, Robert	le 11 novembre 2020
LEGRET Michel, Noël, Paul	le 26 novembre 2020
RAVEL Maurice, Gilbert	le 3 décembre 2020
SUCHEYRE Jean, Marie, Raoul	le 17 décembre 2020

